

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250319-2025-10-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 20/03/2025

OBJET :
**Élection d'un délégué,
membre du Bureau
syndical**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze mars, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel BLUTEAU,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Nicolas BONNET-OULALDJ,
Didier GONZALES,
Philippe GOUJON,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde EDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 29

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 13

Représentés
par mandat 11

Absents 4

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU
Christophe NAJDOVSKI
Marie-Pierre MARCHAND,
Sylvain RAIFAUD*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Noël AQUA à Bélaïde BEDREDDINE,
Jean-Pierre BARNAUD à Chantal DURAND,
Sylvain BERRIOS à Patrick OLLIER,
Laurence COULON à Denis LARGHERO
Grégoire DE LA RONCIÈRE à Denis LARGHERO,
François-Marie DIDIER à Chantal DURAND,
Annie DUCHÊNE à Patrick OLLIER,
Pénélope KOMITÈS à Pierre RABADAN,
Patrice LECLERC à Bélaïde BEDREDDINE,
Dan LERT à Jean-Yves MARIN,
Frédéric MOLOSSI à Jean-Yves MARIN,*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

L'article 9.1 des statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dispose que « *Le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et, le cas échéant, d'autres délégués. Le nombre total de Vice-présidents est au maximum de 30% de l'effectif total du Comité syndical, arrondi à l'entier supérieur. Ce nombre de Vice-présidents, ainsi que, le cas échéant le nombre d'autres délégués du Bureau, est fixé par délibération du Comité syndical. Le Bureau comprend au moins un représentant de chaque collègue. Les délégués siégeant au Bureau sont élus à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour, par le Comité syndical, en son sein. Deux tiers au moins des délégués du Comité syndical doivent être présents ou représentés pour l'élection des membres du Bureau.* »

Par délibération n° 2025-03/CS, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a fixé le nombre de Vice-présidents à 9 et celui des « autres délégués » à 4.

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le Comité syndical : 28

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 11

Le 19 mars 2025, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à 10h00 sous la présidence de Monsieur OLLIER.

M. Jean-Yves MARIN a été désigné secrétaire de séance ;

VU l'article L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le règlement intérieur de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2025-03/CS en date du 19 mars 2025, fixant à 9 le nombre de Vice-présidents du Bureau syndical de l'EPTB et à 4 celui des « autres délégués » ;

VU la candidature de M. Jean-Yves MARIN, enregistrée pour le poste de délégué, membre du Bureau ;

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente :

M. Jean-Yves MARIN,

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur OLLIER, Président,

À l'élection d'un délégué, membre du Bureau.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	24
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	0

A obtenu :

M. Jean-Yves MARIN : 24 voix

Il est pris acte des résultats de l'élection de M. Jean-Yves MARIN qui a obtenu 24 voix (soit 46 voix, conformément à la répartition statutaire des voix par délégué) et est proclamé délégué, membre du Bureau du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs (à l'unanimité).

Le Président,


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr